



## **NOTE SUR LA CONTRIBUTION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES POUR LA LOCALISATION DES ODD EN France**

**Avril 2023**

Avec le soutien de :  **CGLU**  
Cités et Gouvernements  
Locaux Unis

## Résumé

Cette note offre un aperçu des actions mises en œuvre par un large groupe représentatif des collectivités territoriales (CT) françaises pour contribuer à la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'Agenda 2030. Son but est de contribuer au 2<sup>ème</sup> Examen National Volontaire que la France s'est engagé à présenter cette année aux Nations unies.

Elle regroupe des informations facilitées par 3 régions, 10 départements, 33 villes, c'est-à-dire, des territoires représentatifs de près de 21 millions d'habitants, un tiers des habitants de la France Métropolitaine. Ces informations ont été recueillies, pour l'essentiel, entre février et mars 2023 grâce à des questionnaires lancés par l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE), Cités Unies France (CUF) et relayé par le Comité 21, ainsi que grâce à l'analyse de documents complémentaires (notamment les Rapports sur le Développement Durable).

Cette synthèse montre les progrès réalisés par les CT dans leurs engagements. La plupart des répondants a adopté des feuilles de routes ou des plans d'action reliés aux ODD. Elles ont tendance à privilégier les politiques environnementales et de transition écologique, sans toutefois délaissier les dimensions sociales et économiques de l'Agenda 2030. Parmi les ODD priorisés, celui sur les villes (ODD11) est plébiscité (81% des réponses), suivi par les ODD sur la gestion durable de l'eau et de l'assainissement (ODD 6), sur l'accès à une énergie propre et renouvelable (ODD 7), ainsi que les ODD sur la lutte contre le changement climatique (ODD 13) et la consommation et la production responsables (ODD 12). Ces quatre derniers ODD sont priorisés dans plus de la moitié des réponses (59%). Cinquante-trois pour cent (53%) des répondants inscrivent également dans leurs priorités la santé (ODD3) et l'éducation (ODD4), 47% la protection de la vie terrestre (ODD 15). Un noyau (22% des CT) semble avoir adopté une approche plus intégrée qui met en exergue les interrelations étroites entre les différents piliers de l'Agenda 2030 – social, économique, environnemental-.

La note souligne également la nécessité de renforcer les efforts de sensibilisation et de mobilisation des acteurs locaux -et parfois même des agents territoriaux- (33% des répondants considèrent que leur mobilisation est limitée). Les mécanismes de suivi et évaluation de la mise en œuvre de ces politiques locales est encore insuffisants (42% des répondants n'ont pas encore défini des indicateurs de suivi et 30% sont en cours de les définir)

Les CT soulignent aussi le besoin d'un soutien plus important et, surtout, d'une collaboration et d'une coordination plus approfondie entre les institutions centrales de l'État et les institutions locales, ainsi qu'avec les acteurs locaux. Le document illustre avec une dizaine d'encadrés des exemples des démarches des CT et des associations.

A mi-parcours vers 2030, cette note réaffirme le rôle essentiel des CT pour accélérer la mise en œuvre afin de réaliser l'Agenda 2030.

## NOTE SUR LES ACTIONS POUR LA LOCALISATION DES ODD EN FRANCE

Cette note présente une brève synthèse des actions mises en œuvre par les collectivités territoriales françaises pour contribuer à la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'Agenda 2030. Elle s'appuie principalement sur l'analyse des réponses aux questionnaires lancés en février 2023 par l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE), Cités Unies France (CUF) et relayé par le Comité 21 pour recueillir des informations et des témoignages des collectivités territoriales (CT).

Trente-sept réponses au questionnaire ont été reçues en mars 2023 – dont 9 départements, 27 villes et le syndicat des eaux d'Ile-de-France<sup>1</sup>. En outre, six villes, un département et deux régions avaient répondu à des questionnaires similaires en 2020-2021<sup>2</sup>. Ensemble, ces collectivités territoriales regroupent 21 millions d'habitants, près d'un tiers des habitants de la France Métropolitaine. D'autres sources complémentaires ont également été consultées, notamment une vingtaine de rapports sur le développement durable (RDD) produits annuellement par différentes CT<sup>3</sup>, ainsi que les documents facilités par les associations associées à la préparation de cette note. Grâce à ces informations, cette communication présente un tableau des initiatives locales, certes incomplet, mais avec l'espoir de contribuer à l'élaboration ultérieure d'un rapport plus exhaustif.

### L'engagement des collectivités territoriales

La plupart de ces 46 CT ayant répondu aux questionnaires (70%) déclarent avoir adopté des engagements en faveur des ODD, à travers des déclarations (25%, ex. Engagement 2030 à Alfortville), ou l'adoption de plans d'actions (e.g. Département du Loir et Cher), des feuilles de route (ex. Niort Durable 2030, Néo Terra feuille de route sur la transition écologique et énergétique de la Région Nouvelle-Aquitaine) ou en intégrant les ODD dans leurs politiques territoriales (ex. la Bretagne et le Grand-Est utilisent les ODD comme cadre de référence, ainsi que les Villes de Paris, Lyon, Marseille) (voir encadré 1). Quelques CT sont encore en cours de définition de leurs actions (Saint Ave)<sup>4</sup> ou considèrent que leurs politiques prennent en compte les ODD, même si elles n'en font pas des références directes (ex. Chaville, Vanves). Pour beaucoup de CT, leurs engagements s'inscrivent dans le cadre de la continuité de l'Agenda 21 (ex. Cannes, Niort, Orléans, CD Lot et Garonne, Régions Bourgogne-Franche-Comté, Nouvelle Aquitaine...) ou de leurs Plans Climat-air-énergie territorial (ex. PCAET de Châtelleraut, Neuville en Ferrain, St Ouen L'Aumône...).

---

<sup>1</sup> Départements, Charentes, Dordogne, Essonne, Isère, Loir et Cher, Lot et Garonne, Morbihan, Oise, Val-de-Marne. Villes : Angers, Annecy, Amiens, Avignon, Besançon, Cannes, La Rochelle, Metz, Orléans, Paris, Tours-, et plusieurs communes de taille moyennes ou petites dans leur majorité proches des grandes agglomérations (ex. Alfortville, Arnage, Chaville, Corbeil-Essonnes, Gouesnou, Hérouville, Limours, Neuville-en-Ferrain, Rezé, St-Chaffrey, St Ouen l'Aumône, Sceaux, Vanves), ainsi que des communauté de communes (ex. Bassin de Pompey, près de Nancy). Finalement le Syndicat des eaux de l'Ile de France. Pour une liste exhaustive voir annexe 1.

<sup>2</sup> Les régions de Bretagne et Grand-Est, le Département de l'Aude, ainsi que les villes d'Arras, Bordeaux, Grenoble, Grigny, Lyon, Orsay.

<sup>3</sup> En principe toutes CT de plus de 50.000 habitants doivent élaborer **un rapport sur leur situation en matière de développement durable** (article L2311-1-1.255 du Code Général des Collectivités Territoriales). Ce document doit être présenté en amont du rapport d'orientation budgétaire. RDD consultés : villes : Annecy, Avignon, Besançon, Bordeaux, Corbeil-Essonnes, Fontenay-sous-Bois, Metz, Paris, Lyon, Strasbourg, Tour ; Départements : Aude, Côte d'Armor, Dordogne, Eure, Loir et Cher, Lot et Garonne, Régions : Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne, Grand Est, Normandie, Nouvelle Aquitaine, Pays de la Loire,

<sup>4</sup> Saint Avé a cependant adopté l'Agenda 21 en 2011 et renouvelé son engagement en 2016.

Parmi les réponses reçues, de nombreuses CT renvoient à leurs Rapports annuels sur le développement durable qui définissent leurs principales politiques et objectifs à atteindre<sup>5</sup>. La majorité de ces rapports font référence directe aux ODD (ex. Avignon, Aude, Besançon, Bordeaux, Corbeille-Essonnes, Côtes d'Armor, Dordogne, Eure, Bourgogne-Franche-Comté, Fontenay-sous-Bois, Loir et Cher, Lot et Garonne, Lyon, Niort, Normandie, Nouvelle Aquitaine, Pays de la Loire, Paris, Strasbourg). La ville de Besançon, par exemple, a analysé les 17 ODD et 169 cibles et ainsi adoptés 53 cibles comme propres. En outre, la ville de Strasbourg prépare cette année sa première Revue Locale Volontaire pour l'Agenda 2030 (septembre 2023)

### **Encadré 1- Trois exemples des engagements locaux à différents niveaux de territoires**

La **Ville de Paris** s'est fixée 6 axes comportant 36 plans et stratégies pour avancer dans la mise en œuvre du développement durable sous le prisme des ODD: 1) lutter contre le réchauffement climatique (ex. Plan climat, air, énergie, stratégie de résilience, plan local d'urbanisme modifié...), 2) améliorer la qualité environnementale (ex. plans vélo, prévention bruits, santé environnement, Paris piéton...) , 3) favoriser la biodiversité (ex. schéma des trames verte et bleue, amélioration qualité de l'eau de La Seine, Paris plage...), 4) épanouissement de tous par la participation citoyenne (ex. conseils de quartier, budget participatif...), 5) renforcer la cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations (ex. Pacte parisien contre la grande exclusion, Plans égalité hommes-femmes, de protection de l'enfance, handicaps, seniors, contrat ville-quartiers...), 6) favoriser les modes de production et de consommation responsables et développer l'économie circulaire (ex. plans alimentation durable, lutte contre le gaspillage, compost...). Les Jeux Olympiques et Paralympiques sont considérés comme des accélérateurs de ces politiques publiques (voir les Jeux et après - dimension héritage). Source : <https://www.paris.fr/pages/le-developpement-durable-a-paris-5340>

Le **Département du Loir-et-Cher** a adopté son Agenda 2030 en décembre 2020, puis mise à jour en juin 2022. Il s'est engagé à mettre en œuvre 132 actions prioritaires qui s'inspirent des 17 ODD construites autour de 5 axes du développement durable : protéger le climat (34 actions pour réduire les émissions de CO2, promouvoir la transition énergétique et des nouvelles mobilités), protéger la biodiversité (19 actions, y compris sur les ressources en eau), vivre ensemble (20 actions liées aux transitions écologiques), être solidaire (34 actions pour agir contre la précarité, l'insertion sociale, la santé et l'alimentation, égalité), entreprendre responsable (16 actions). Le rapport indique l'état d'avancement des actions pour lesquelles des focus ont été établis (2 à 3 actions mises en lumière par objectif). Source <https://www.departement41.fr/ses-missions/autres-missions/agenda-2030/>

La **Région Bourgogne-Franche-Comté** considère que ces politiques et actions sont une contribution directe aux ODD. La Région se présente comme cheffe de file dans de multiples domaines relatifs au développement durable : aménagement du territoire, protection de la biodiversité, climat, qualité de l'air et énergie, développement économique, organisation de l'intermodalité et complémentarité des modes de transports, etc. Elle a avancé dans l'intégration des principes de développement durable dans plusieurs documents cadres (ex. nouveau SRDEII 2022-2028, modification du SRADDET). Elle a mis la concertation dans l'élaboration de ces documents cadres et la participation citoyenne au centre de sa démarche pour devenir une région à énergie positive et bas carbone à l'horizon 2050. En outre, le 17 décembre 2021, l'Assemblée régionale a adopté une déclaration d'urgence contre le changement climatique. Source : [Synthèse du rapport de développement durable 2021-2022 | Région Bourgogne-Franche-Comté \(bourgognefranchecomte.fr\)](#) et [CRBFC37-SyntheseDD\\_2021-2022 WebPaP.pdf \(bourgognefranchecomte.fr\)](#)

### **Sensibiliser, mobiliser**

Les CT sont des acteurs essentiels pour **diffuser et mobiliser leurs citoyens et leurs partenaires**. Deux tiers des CT qui ont répondu aux questionnaires reconnaissent que leurs efforts sont encore limités ou

<sup>5</sup> Ex. Annecy, Lyon, Metz, Paris, Tours, les départements de la Charente, Loir et Cher.

modérés. Quelques-unes, néanmoins, déclarent que leurs actions sont « fortes et intensives » (ex. Annecy, Paris, Strasbourg).

Les actions mentionnées dans les questionnaires font référence à des campagnes grand public de sensibilisation aux ODD (L'Aude, Hérouville Saint-Clair : « une naissance-un arbre »), des actions ponctuelles comme les « journées » ou les « semaines pour le développement durable » (e. Avignon, Limours, Normandie), des évènements (Terr'Agir Ensemble au Théâtre dans le Bassin de Pompey, festival de transition à Sceaux), des expositions (Strasbourg) ou des espaces dédiés (« La Green House » à Alfortville, une plateformes virtuelle collaborative en Normandie), des ateliers de sensibilisation sur des questions d'environnement et de consommation durable (Annecy, ou l'Académie Climat de Paris<sup>6</sup>), des concours et des vidéos sur YouTube (Dordogne)<sup>7</sup>. Vanves a organisé un festival Natur en Septembre de 2021 et 2022 pour sensibiliser la population aux ODD et a organisé une Fresque du Climat. D'autres ont développé des boîtes à outils destinées aux écoles (ex. le Plan Ecole 2030 à Alfortville, Atlas de la biodiversité au Le Bourget du Lac) ; des initiatives vers les universités (rentr'écolo à Tours), ou lancé des appels à projets en faveur des ODD ou du climat (CD du Val-de-Marne). Dans le cadre d'un projet européen, le conseil des enfants de la ville de Metz a été primé en mars 2022 pour sa participation à l'élaboration du livret « Comment rendre ta ville meilleure ? » pour préserver la planète. Des villes ont organisé des Forums (La Rochelle) ou des Assises de la transition écologique (Orléans) - 4 mois de partage – et des journées d'échanges avec les habitants - Village de la transition en 2021 et en 2022<sup>8</sup>. Lors des Internationaux de tennis, en mai 2022, la ville de Strasbourg a diffusé un guide des ODD pour des manifestations sportives<sup>9</sup>. Plusieurs CT ont ciblé leurs salariés : la ville de Paris a mobilisé ses agents avec l'animation du réseau développement durable, le département de la Dordogne a créé un réseau des Ambassadeurs du développement durable composé d'agents de tous services ; Chaville a organisé des formations sur les ODD.

Le Tour de France des ODD, lancé par le Comité 21 entre 2017 et 2022., a été un des principaux leviers pour la diffusion et la mobilisation des CT et des acteurs locaux publics et privés. Le Tour s'est déployé dans 16 étapes, en France métropolitaine, mais aussi en Guyane et en Guadeloupe (voir Encadré 2).

---

<sup>6</sup> <https://www.paris.fr/dossiers/l-academie-du-climat-44>

<sup>7</sup> <https://www.youtube.com/watch?v=EA3pSvMW1VQ&t=24s>

<sup>8</sup> <https://www.orleans-metropole.fr/dechets/fiches-pratiques/les-assises-de-la-transition> et <https://transition.orleans-metropole.fr/>

<sup>9</sup> Avec 16 conseils et 80 écogestes, ce ne sont pas moins de 12 ODD qui sont appropriés

## Encadré 2 -Rapports du Comité 21 sur le Tour de France des ODD

Organisé en étapes entre 2017 et 2022, par le Comité 21 avec le soutien de l'Agence Française de Développement, la Banque des Territoires, le Ministère de la Transition Ecologique et l'ADEME et, selon les étapes, de nombreux partenaires locaux. Son objectif était « de promouvoir le développement durable dans les territoires pour contribuer à fédérer ces actions dans une dynamique nationale », encourager les partenariats, ainsi qu'à favoriser l'appropriation par les acteurs français des ODD partout sur le territoire. Le Tour de France des ODD a mobilisé au cours de chaque étape et dans le cadre d'évènements régionaux multi-acteurs, des centaines de participants : des collectifs des citoyens, des associations, des entreprises, des collectivités territoriales, des établissements d'enseignement, pour la transition écologique des territoires.

Les étapes :

**2017** : Nouvelle-Aquitaine (Angoulême ,7- 8 novembre 2017) (150 participants), Bourgogne-Franche-Comté (Dijon, 4 décembre 2017)

**2018** : Hauts-de-France (Amiens, 15 mars 2018) (180 participants), Grand-Est (Metz, Epernay et Strasbourg, 20 et 27 septembre 2018) (180 participants), Halte en Occitanie (Toulouse, 16 avril 2018, lors du Festival International du Film d'Environnement – FreDD) ;

**2019** : Tour de Guyane (25-28 juin 2019, en trois étapes) ; Normandie (Caen, 16 octobre 2019) (500p) ; Centre-Val de Loire (Tours, 18 octobre 2019) ;

**2020** : Bourgogne-Franche-Comté (Dijon, 30 septembre 2020) (64 participants de la communauté éducative) ;

**2021** : Ile-de-France (9 et 11 février 2021) (130 participants), Pays de la Loire (Angers, 4-5 février 2021) (90 participants), Isère (Grenoble, 1-4 avril 2021) ; Guadeloupe (21-22 septembre 2021) (2200 participants) ; Sud Nouvelle Aquitaine (Bordeaux, 9 décembre 2021) (200 participants) ;

**2022** : Nord Nouvelle Aquitaine (Niort, 10 mars 2022) (170 participants) ; Bretagne (plénière à Bruz, et ateliers dans Pays d'Auray, Pays de Pontivy-Bretagne Centre, Rennes Métropole, et St Brieuc Armor, 5 juillet 2022)

Les étapes ont suivi une architecture commune : une conférence introductive et multi-acteurs pour présenter les ODD, des ateliers généralistes ou thématiques participatifs, une valorisation des initiatives locales, un temps convivial et grand public. Les rencontres se sont organisées en présentiel et en virtuel (selon les dates). Partout, les intervenants des journées ont tous mis en avant la nécessité de travailler conjointement et de manière transversale pour développer des projets économiques, sociaux et environnementaux durables.

Source : Comité 21, Rapports d'étape du Tour de France 2017-2022



Quant aux associations des CT : CUF a créé un groupe dédié aux ODD depuis 2018. Il a participé à différents groupes de travail mêlant plusieurs associations de pouvoirs locaux (AMF, ADF, ARF...) pour encourager l'appropriation par les collectivités des ODD. Il a contribué également avec différentes publications, notamment sur les ODD et la coopération internationale<sup>10</sup>. L'AFFCRE a favorisé des échanges sur les ODD dans le cadre de table-rondes, ateliers, conférences dans les territoires (lors des Universités de l'AFFCRE). L'Association Régions de France s'est également mobilisée dès 2018-2019 pour inciter ses membres à inscrire les politiques régionales dans le cadre des ODD <sup>11</sup>. L'Association Internationale de Maires Francophones (AIMF) est également très active.

A l'occasion du Salon et du Congrès des Maires de France en 2019, le Comité 21 et 14 partenaires ont lancé un [Guide pratique pour les collectivités sur l'Agenda 2030](#). Le Syndicat des eaux d'Ile de France avec

<sup>10</sup> : « Pour l'appropriation de l'Agenda 2030 par les collectivités françaises » publié par le Comité 21. ⇒ <http://www.comite21.org/docs/doc-non-mis-en-ligne/2019/guide-oddetcollectivites-2019-a4-pap-interactif2.pdf>

<sup>11</sup> <https://regions-france.org/les-regions-engagees-pour-les-objectifs-du-developpement-durable/>

le soutien de l'Association des Maires de France et le Partenariat français pour l'eau avait publié également « [Renforcez vos politiques publiques à l'aune des ODD](#) » (2018). D'autres outils existent tels que la « [Méth'ODD](#) » développée par la DREAL Bretagne en partenariat avec le CEREMA pour faciliter l'intégration des ODD dans les projets de territoire.

### **Intégrer les ODD dans les politiques et plans de développement locaux**

Dans leurs réponses au questionnaire, les 45 CT montrent des avancées dans l'intégration des ODD dans leurs politiques et actions locales. Près de la moitié des CT (47%) ont intégré au moins six des ODD, près d'un tiers des réponses (31%) donnent aussi la priorité à entre 6 et 10 ODD. Seulement une poignée (10 CT) semble adopter une approche plus compréhensive, en essayant de répondre de manière plus intégrée à l'ensemble des ODD. Mais ceci peut refléter une vision biaisée par le format des questionnaires.

Parmi les ODD les plus mentionnés, celui sur les villes (ODD11) est plébiscité (81% des réponses), suivi par les ODD sur la gestion durable de l'eau et de l'assainissement (ODD6), sur l'accès à une énergie propre et renouvelable (ODD 7), ainsi que les ODD sur la lutte contre le changement climatique (ODD 13) et la consommation et la production responsables (ODD 12). Ces quatre derniers ODD sont priorisés dans plus de la moitié des réponses (59%).

Outre les cinq ODD, 53% des répondants inscrivent également dans leurs priorités la santé (ODD3) et l'éducation (ODD4), 47% la protection de la vie terrestre (ODD 15). La lutte contre les inégalités (ODD 10) et pour l'égalité entre les femmes et les hommes (ODD 5) sont mentionnés dans 38% et 34% des réponses respectivement. Ils sont suivis par l'ODD 2 (qualité de l'alimentation et gestion durable de l'agriculture, 31%), l'accès au travail décent et la croissance économique (ODD 8, 28%), la lutte contre la pauvreté et la protection de l'environnement aquatique (ODD 1 et 14, 25% des réponses chacun) et la protection de la paix, la justice et les institutions efficaces (ODD 16, 22%). L'ODD le moins pris en compte (moins de 20% des réponses) est l'ODD 9 (industrie, innovation et infrastructures). La recherche de partenariats pour réaliser ces objectifs (ODD 17) est mentionné dans 41% des réponses.

Les régions et départements se focalisent plutôt sur les ODD 6 (eau), 3 (santé), 4 (éducation) et 15 (milieu terrestre), suivis par les ODD 11 (villes), 12 (production et consommation responsable), 13 (changement climatique) et 14 (milieux marins, pour les départements maritimes). La Région Grand-Est, par exemple, a réaffirmé les 5 axes de développement durable et a mis en place 94 pactes territoriaux de relance et de transition écologiques (PTRTE) dont 10 départementaux. Elle a initié un plan de relance de l'économie (le *Business act*) et, s'appuyant sur le Pacte Vert de l'Europe, se donne pour objectif d'accélérer la conversion énergétique et un développement rural plus vert<sup>12</sup>.

Comme signalé plus haut, la plupart des CT mettent également au centre de leur démarche la transition environnementale, à travers :

- des plans climat (ex. Avignon, Strasbourg, Plan Oxygène 60 -Oise- parmi d'autres),
- la sobriété énergétique et le développement d'énergies alternatives (ex. isolement thermique des établissements publics, Annecy; éclairage urbain intelligent à Amiens; boucles énergétiques

---

<sup>12</sup> <https://www.grandest.fr/wp-content/uploads/2022/11/rge-plaq-dev-durable-12p-a4-1122-bd-pap.pdf>. Les cinq axes sont : 1) atténuation et adaptation au changement climatique, 2) préservation de la biodiversité et des ressources, 3) cohésions sociale et solidaire entre territoires et générations, 4) transition vers une économie circulaire, 5) proximité, concertation et association des territoires.

d'autoconsommation collective à La Rochelle<sup>13</sup>; SEM Calorie Kehl Strasbourg- projet transfrontalier, centrale biomasse de Metz, développement du photovoltaïques -2,5 M€ au Val de Marne...),

- la gestion et protection des ressources en eau comme bien commun (ex. l'Oise, Syndicat de l'eau d'Île de France, nouveau Contrat Territorial Re-Sources conjugue qualité de l'eau et agriculture bio à La Rochelle, retour à la régie publique de la gestion de l'eau à Corbeil-Essonnes...),
- la gestion durable des déchets et économie circulaire (ex. Objectif zéro déchets et zéro plastique à Cannes, tri sélectif et compostage, Hérouville St-Clair, fablabs à Sceaux, lutte contre le gaspillage alimentaire, Oise, réutilisation des matériaux de construction...),
- la mobilité durable (ex. piétonisation, Annecy ; vélo-route de Metz, 3<sup>e</sup> Plan vélo de Sceaux, véhicules électriques et à hydrogène, covoiturage à Essonne...) et multimodale (ex. Réseau Express Métropolitain Européen à Strasbourg),
- la protection de la biodiversité (ex. schéma départemental des espaces naturels sensibles et restauration des marais au Morbihan, préservation des zones humides à Amiens, programme 1 million d'arbres à Bordeaux, réduction de la luminosité – « Jour de la nuit » à Chaville...).

Certaines villes mettent en exergue des politiques d'aménagement plus durable des quartiers (ex. écoquartier des Coteaux de la Seille à Metz ou lancement de l'écoquartier Pré Billy à Avignon), ou de récupération du centre-ville (ex. Saint Ave). La ville de la Rochelle a mis en place des Partenariat pour l'Aménagement et la Construction en Transition Écologique - PACTE, au service des acteurs de l'aménagement pour un territoire frugal, vivant, sain et solidaire<sup>14</sup>. La Ville de Tours propose « un urbanisme écologique et solidaire », en dialogue avec les acteurs, basé sur les principes de l'architecture bioclimatique et centré sur l'usage citoyen des bâtiments. Le développement de la résilience contre les désastres naturels est également souligné (ex. prévention des risques majeurs à Cannes, aménagement des zones de rétention des crues à Gentilly et au Val-de-Marne, amélioration de la perméabilité des sols urbanisés avec de la végétalisation à Hérouville St-Clair...)

Dans le même temps, la préoccupation pour la cohésion sociale (ex. lutte contre la précarité et démocratie participative à Avignon, Plan pauvreté à Grigny, résilience alimentaire à Bordeaux, aides aux factures d'énergie dans le Val-de-Marne, solidarité avec les personnes isolées, Arnage, inclusion numérique dans le Loire et Cher et Dordogne...), l'égalité entre les hommes et femmes (ex. budgétisation sensible au genre, Charentes ; observatoire communale des violences faites aux femmes à Corbeil-Essonnes) et la solidarité entre territoires, des modes de production et de consommation responsables (ex. économie sociale et solidaire, commerce équitable, schémas d'achats responsables, économie de proximité, jardins partagés et agriculture urbaine) sont quelques-unes des initiatives mentionnées, ainsi que le renforcement des initiatives culturelles pour la durabilité (ex. à Amiens le projet Amiens et la Vallée de Somme, *Slow tourism* ; parcours développement durable pour les écoles et maternelles à Cannes).

A la suite de la situation créée par le COVID 19, l'attention sur les questions de santé s'est renforcée (ex. Département de l'Oise, a mis en place une aide à l'installation de médecins ; « le 41 en bonne santé 2022-2028 », santé mentale à Lyon et à Vanves...), l'accès à la nourriture et circuits courts pour les aliments, le soin et les services de proximité (ex. projet des villes 15 minutes à Paris, Strasbourg), à l'aménagement des espaces publics, notamment verts, pour un accès plus équitable.

Des démarches participatives sont également associées à la définition et mise en œuvre de ces initiatives. Par exemple, l'Eurométropole de Strasbourg mobilise le Conseil de développement, une instance de

---

<sup>13</sup> <https://www.larochelle-zero-carbone.fr/-/un-projet-de-boucle-energetique-a-perigny>

<sup>14</sup> <https://dev-durable.agglo-larochelle.fr/2022/une-agglo-creative/>



participation citoyenne indépendante créée en 2015<sup>15</sup>. La Région Grand Est a mis en place une plateforme de participation Ma Région Demain, qui réunit plus de 6 000 utilisateurs pour des consultations et des appels à projets. La communauté d'agglomération de La Rochelle a installé en 2021 un « nouveau Conseil de développement (CODEV) 100% citoyen »<sup>16</sup>. En 2021 le Département de l'Aude a finalisé la conduite de l'évaluation du premier budget participatif pour l'Aude (11 000 votants des 405 communes audoises). D'autres CT (ex. Paris) s'appuient également sur des budgets participatifs et des conseils de quartiers. Les collectivités territoriales adoptent en outre des outils numériques pour la communication, la consultation, processus qui s'est accéléré pendant la pandémie. Mais elles tendent également à aller de plus en plus vers la co-production des actions. Ceci dit, des progrès importants sont encore nécessaires pour rendre ces mécanismes plus inclusifs.

Sur la paix, il faut souligner l'action de la ville de Grigny qui a développé un plan local d'actions pour une culture de Paix (PLACP) depuis 2018, avec une Semaine internationale de la Paix (autour du 21 septembre) campagne « 10,10,1000 villes pour les Droits Humains » avec CGLU). et un Plan "Grigny, ville pour les droits humains" et elle est très active à l'international. La ville co-préside le Commission Inclusion Sociale, Démocratie Participative et Droits Humains de CGLU.

Pour Ronan Dantec, sénateur de Loire-Atlantique et président de l'association Climate Chance, "les ODD pourraient être la grille du rapport annuel sur le développement durable que chaque collectivité doit présenter" (voir encadrés 3.1.-3.2.)

---

<sup>15</sup> . <https://www.strasbourg.eu/conseil-developpement>. Parmi ces missions : évaluation des politiques publiques et des services publics métropolitain, contribuer aux documents de prospective et de planification et de développement durable, animation du débat public sur des enjeux du territoire et des sujets d'actualité, dialogue et réflexion sur les projets métropolitains et transfrontaliers, recueillir et valoriser l'expertise d'usage des habitants, renforcer le sentiment d'appartenance à l'espace métropolitain et transfrontalier

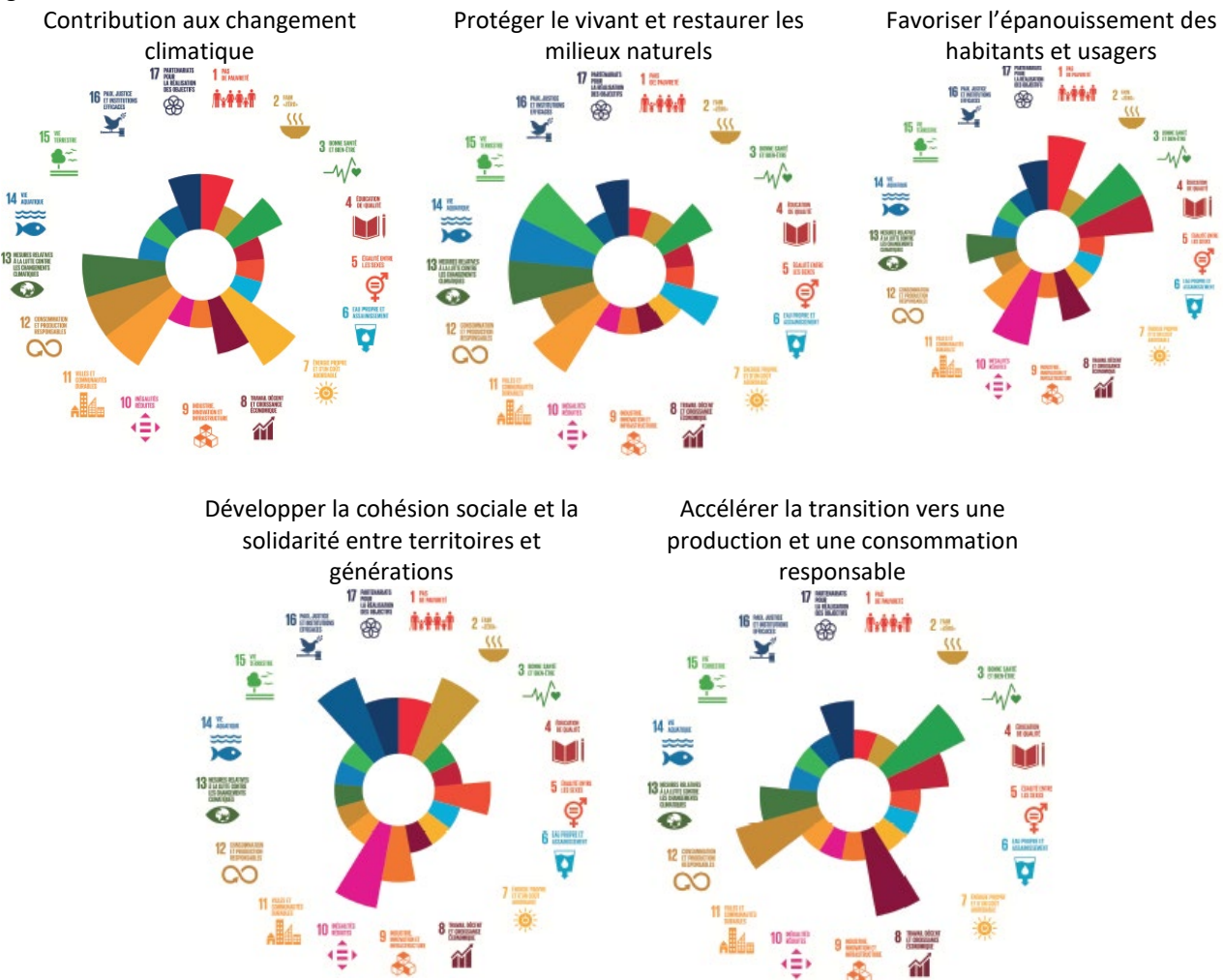
<sup>16</sup> <https://www.agglo-larochelle.fr/-/rejoignez-l-assemblee-100-citoyenne-de-l-agglo->

### Encadré 3.1 – Exemples de la mise en œuvre des ODD à la lumière des Rapports de Développement Durable (RDD)

La **Ville de Bordeaux** a réalisé une analyse de l'impact de ses actions sectorielles sur les ODD. Ainsi, une note de 1 à 3 a été attribuée pour qualifier l'impact de ces politiques sur chacun des ODD au regard des actions conduites en 2020. [Note 1 : impact neutre ou à qualifier ; note 2 : impact faible ; impact fort]

Parmi les actions mentionnées : création de micro-forêts urbaines (« 1 million d'arbre »), aménagement urbain tactique (pistes cyclables), création d'un 'village du réemploi', appel à projet en faveur de la résilience alimentaire (et d'un conseil de gouvernance alimentaire au niveau de la Métropole), plan de soutien à l'économie de proximité.

Figure 2



Source : Bordeaux, [Rapport de transition écologique et sociale 2021](#)

### Encadré 3.2 – Exemples de la mise en œuvre des ODD à la lumière des Rapports de Développement Durable (RDD)

Dans le **Département du Lot et Garonne**, l'Assemblée du département a adopté en 2021 une déclaration d'état d'urgence climatique avec pour objectif d'atteindre la neutralité carbone au plus tard en 2030 ; en 2022, la sobriété énergétique a été un des objectifs prioritaires, notamment pour soutenir les 30 000 ménages confrontés à la précarité énergétique. Le RDD 2022 présente 19 fiches des actions mises en œuvre pour contribuer aux ODD dans les domaines de la gouvernance, des énergies renouvelables (ex. photovoltaïques), de l'habitat (ex. renouveler les bâtiments, habitat social, fonds aide aux travaux), de l'aménagement du territoire (réhabiliter les centres-bourgs) et de la mobilité (mobilité solidaire et du quotidien), de l'économie verte et la consommation responsable (« du 47 dans nos assiettes »), pour accélérer la transition agroécologique et renforcer l'attractivité du territoire, pour l'éducation de la transition (éducation au tri, nettoyage de la nature) et la lutte contre la pauvreté .

Figure X : Contribution des actions départementales aux ODD en 2022



Source : L'indicateur proposé dans ce graphique correspond à la somme des effets positifs des actions présentées dans les fiches bilan pour chaque ODD dans le RDD. CD Lot et Garonne, [Situation en matière de Développement Durable 2022, Rapport annuel](#), p.33

## Coordination et contribution aux stratégies nationales

Certaines CT (Paris, régions Bretagne et Grand Est), ainsi que les associations de CT, soulignent leur participation dans la phase d'élaboration de la Feuille de route de la France pour l'Agenda 2030 en 2019, à travers des conférences régionales ou des consultations. CUF, AFCCRE et le Comité 21 signalent, notamment, qu'elles ont été associées au groupe de préparation du rapport créé par le gouvernement national. A posteriori, les associations mentionnent leur participation régulière au Conseil national du développement et de la solidarité internationale (CNDSI) et à la CNCD. Les réponses des CT questionnaires de 2021 et 2022 signalent une faible participation et coordination avec les institutions nationales.

Pour la Revue Nationale Volontaire (RNV) 2023, un groupe de travail ad hoc a été créé dans le cadre du CNDSI. Il s'agit d'une instance de dialogue entre les acteurs de la coopération (ONG, collectivités territoriales, fondations, ...) et le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et le Ministère de la Transition Écologique et la Cohésion des Territoires (MTECT) qui participe également aux travaux. Dans le cadre de la RNV, [COMETE](#) (la COMunauté Ecologie et TErritoires animée par le MTECT) a invité les collectivités engagées en faveur de l'Agenda 2030 à faire connaître leurs actions et bonnes pratiques<sup>17</sup>. Par ailleurs, une Conférence contributive est organisée par l'Institut Open Diplomacy avec le soutien du Commissariat Général au Développement Durable, le 22 mai prochain à Paris, pour échanger sur le pré-rapport du gouvernement et partager des initiatives inspirantes portées notamment par les collectivités territoriales.<sup>18</sup>

## Suivi et évaluation

Les Nations Unies ont doté les 17 ODD d'un système de suivi qui comporte 247 indicateurs pour faciliter le suivi et les comparaisons internationales. Néanmoins, ces indicateurs sont construits au niveau global et nécessitent un effort d'adaptation et de désagrégation pour pouvoir être appliqués dans les territoires. Des efforts pour élaborer des méthodologies et identifier un groupe d'indicateurs « localisables » sont en cours, mais compte tenu de l'hétérogénéité des systèmes statistiques nationaux (et encore plus locaux) et des capacités disponibles dans les territoires, les avancées sont très lentes.

En France, en 2019, une démarche expérimentale a été conduite en Bourgogne Franche Comté avec les villes de Besançon et de Quetigny, le soutien de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté et le CEREMA pour développer en 2018 un [Guide méthodologique pour « Élaborer des indicateurs de contribution aux ODD pour nourrir les stratégies territoriales »](#). Le site sur « [l'Agenda 2030 en France](#) » mentionne également une application Web lancée récemment par la DEAL de la Réunion (septembre 2022) pour suivre les indicateurs de développement durable dans les territoires – [ODDetT](#) – qui propose des outils de représentations graphiques alimentés par une sélection d'une centaine d'indicateurs pour faciliter le suivi et la comparaison entre territoires.

Suivant les réponses aux questionnaires, 42% des CT n'ont pas défini encore de systèmes d'indicateurs de suivi spécifiques pour évaluer leurs progrès. Plus d'un tiers utilisent des mécanismes et des indicateurs identifiés en interne, en lien direct avec leurs plans d'action ou des données existantes (ex. le Bassin de Pompey pour le PCAET et s'appuient pour le suivi sur la Plateforme proposée par l'ADEME [Territoires en Transition](#)). Le plus souvent, les CT font référence aux indicateurs adoptés dans le cadre de la préparation des Rapports de Développement Durable. Annecy, par exemple a défini les objectifs à atteindre dans son

---

<sup>17</sup> Néanmoins, à l'exception de Strasbourg qui souligne une participation active, dans des notes à CGLU d'autres CT signalent une participation limitée (Lot et Garonne, La Rochelle).

<sup>18</sup> Voir <https://contribution-rnv.open-diplomacy.eu/>

plan (ex. réduire de 10% la consommation énergétique pour 2023) et à la fin du document sont listés plus de trente indicateurs, qui sont mis à jour annuellement, afin de suivre l'impact des politiques publiques en matière de développement humain et de durabilité écologique. Les CT s'appuient également sur l'INSEE comme source<sup>19</sup>. D'autres CT cherchent à s'appuyer sur l'INSEE pour le développement de leurs indicateurs<sup>20</sup> (ex. Centre Val de Loire) ou sur les universités (ex. Aude, Bordeaux). Metz a défini 350 indicateurs liés aux objectifs des plans municipaux 2026 et 2030, et s'appuie pour le suivi sur une plateforme collaborative de *reporting*<sup>21</sup>. La Charente mentionne que sa feuille de route est encore en construction et sera accompagnée d'un système d'évaluation avec des indicateurs « avec un regard pluriel en lien avec le dialogue citoyen ». La ville de Strasbourg a défini 469 indicateurs opérationnels, suivis par l'ensemble des directions, qui doivent être corrélés avec les indicateurs nationaux, européens et ceux de l'ONU, dans le cadre de sa Revue Locale Volontaire en cours de préparation pour en dégager un groupe d'indicateurs stratégiques<sup>22</sup>. Certaines villes déclarent qu'elles sont « au stade de diagnostic » ou « en cours de définition » (ex. Alfortville, Saint Ave, Rezé).

Paris se réfère aux systèmes d'indicateurs définis par les institutions internationales, notamment ONU Habitat (l'indice de prospérité des villes d'ONU-Habitat)<sup>23</sup>, de l'OCDE (approche territoriale pour les ODD)<sup>24</sup> et les indicateurs définis dans le guide du Centre Commun de Recherche de la CE (JRC) pour les Revues locales volontaires (VLRs, selon l'acronyme en anglais)<sup>25</sup>. Elle suit ses propres indicateurs pour le suivi de ses plans, notamment le Plan climat, air, énergie et réalise un autodiagnostic sur les objectifs de développement durable à partir du baromètre AFNOR de la performance des organisations.

### **ODD et coopération décentralisée**

Le nombre des CT ayant répondu au questionnaire qui mènent des actions dans la coopération internationale et qui relient ces actions aux ODD est particulièrement élevé (58%). Ceci s'explique parce que ces CT participent aux réseaux qui sont particulièrement actifs dans la coopération internationale et, notamment Cités Unies France<sup>26</sup>. Comme le souligne l'Aude : « L'objectif est de faire des ODD le référentiel commun des actions de coopération décentralisée ». L'ODD 17, en effet, encourage la mise en place de partenariats pour réaliser les ODD, fondés sur un partage de savoirs, de technologies, de ressources financières et matérielles.

Les coopérations internationales mentionnées se situent notamment en Afrique (Burkina Faso, Cameroun, Sénégal, Madagascar, Niger, Tunisie), mais également au Vietnam. Elles concernent des projets d'eau et assainissement, de gestion des déchets, d'éducation, de santé, d'insertion

<sup>19</sup> <https://www.annecy.fr/330-protection-de-l-environnement.htm>

<sup>20</sup> Voir le nouvel outil de valorisation des indicateurs territoriaux de développement durable lancé par l'INSEE et le SDES (kit Antidote), voir [Un nouvel outil de valorisation des indicateurs territoriaux de développement durable \(kit Antidote\) - L'Agenda 2030 en France \(agenda-2030.fr\)](https://www.annecy.fr/330-protection-de-l-environnement.htm)

<sup>21</sup> Plateforme RSE élaborée par une société ACT21 spécialisé dans le développement des solutions de pilotage et évaluation des politiques publiques, développement durable.

<sup>22</sup> La Rochelle se propose de participer de mars à juin 2023 à une démarche partagée « indicateurs ODD et collectivités » en collaboration avec les villes de Metz, Niort, Bagnex et l'Eurométropole de Strasbourg avec l'objectif est de se doter d'une série d'indicateurs disponibles en open source, via des bases de données publiques (INSEE, CNIS, RFSC, etc).

<sup>23</sup> <https://data.unhabitat.org/pages/city-prosperity-index>

<sup>24</sup> <https://www.oecd.org/cfe/territorial-approach-sdgs.htm>

<sup>25</sup> [https://publications.jrc.ec.europa.eu/repository/bitstream/JRC118682/european\\_handbook\\_for\\_sdg\\_voluntary\\_local\\_reviews\\_online.pdf](https://publications.jrc.ec.europa.eu/repository/bitstream/JRC118682/european_handbook_for_sdg_voluntary_local_reviews_online.pdf)

<sup>26</sup> Cités Unies France a notamment pour vocation d'accompagner les CT engagées à l'international et a développé des formations action sur coopération décentralisée et ODD <https://cites-unies-france.org/Renforcer-le-referentiel-ODD-de-nos-cooperations-decentralisees>

professionnelle, ou d'aménagement des villes ou des quartiers, ainsi que des projets d'agroécologie et de protection de l'environnement. Ou encore, des projets de coopération avec la jeunesse, les entreprises ou les associations locales. Le Syndicat des eaux d'Ile-de-France mobilise plus de 2,4M€ d'aides dans le cadre du programme Solidarité Eau.

### **En guise de conclusion**

Bien que synthétique et limitée par le nombre de collectivités territoriales analysées, cette note reflète l'étendue de l'action des CT en faveur de la localisation des ODD en France, ainsi que leur périmètre d'intervention.

Les engagements des CT progressent mais pourraient être renforcés avec des feuilles de routes ou des plans d'action plus directement reliés aux ODD dans leurs différentes dimensions. Comme les CT territoriales le reconnaissent, les efforts de sensibilisation et de mobilisation des acteurs locaux -et parfois même des agents territoriaux- pourraient être renforcés afin que la participation gagne tous les secteurs (33% des répondants considèrent que leur mobilisation est limitée). Il est nécessaire de renforcer les campagnes et les actions d'éducation citoyenne, et notamment de la jeunesse dans les principes de l'Agenda 2030 qui restent mal connus. Dans les réponses aux questionnaires, certaines CT mentionnent parmi les principaux défis auxquels elles sont confrontées, la nécessité de renforcer la connaissance et la mobilisation des acteurs locaux autour des ODD.

Comme il a été souligné, bien que leurs compétences concernent la quasi-totalité des ODD, l'approche privilégiée par les CT est particulièrement orientée vers les questions environnementales et de transition écologique (plus de 50% des CT), sans toutefois délaisser les dimensions sociales (32%) et économiques de l'Agenda 2030. Une approche plus intégrée qui tienne compte des interrelations étroites entre les différents piliers de l'Agenda 2030 – social, économique, environnemental- est donc indispensable pour ne laisser aucune personne et aucun territoire derrière (seulement 22% des CT donnent priorité à plus de 10 ODD).

Parmi les dimensions qui nécessitent une attention particulière, les mécanismes de suivi et évaluation, soutenus par des indicateurs adaptés semblent indispensables pour pouvoir fixer des cibles adaptées à chaque territoire et assurer un suivi régulier des progrès ou retards observés (42% des répondants n'ont pas défini des indicateurs et suivi et 30% sont en cours de définition).

Finalement, les CT soulignent également le besoin d'un soutien plus important et, surtout, d'une collaboration et d'une coordination plus approfondie entre les institutions centrales de l'État et les institutions locales. Selon l'OCDE, « 65 % des 169 cibles qui sous-tendent l'ensemble des 17 ODD ne pourront être atteintes sans la participation des administrations locales et régionales. » (<https://www.oecd.org/fr/apropos/impact/atteindre-les-odd-dans-les-villes-et-les-regions.htm>)

Les CT sont, sans doute, des acteurs essentiels pour accélérer la mise en œuvre et pouvoir réaliser l'Agenda 2030. Des efforts considérables restent néanmoins à faire pour élargir leurs actions. L'ensemble des institutions doivent œuvrer ensemble afin de renforcer la référence aux ODD dans les politiques nationales et territoriales, y compris à travers la mobilisation des ressources adéquates, ainsi que pour catalyser la mobilisation de tous les acteurs, y compris des acteurs économiques et de la société civile dans son ensemble. La création d'espaces de dialogues et de synergies entre les acteurs publics (Etat et

CT) semble nécessaire, voire indispensable, pour atteindre les objectifs de mise en œuvre de l'Agenda 2030 en France, tout comme la coopération multi-acteurs.

## Annexe – Liste des réponses reçues au questionnaires

Type de CT	Nom CT	Département	Personne ayant répondu au questionnaire	Fonctionne
Ville	Alfortville	Dév durable	Duboumour	Adjoint au Maire
Agglomération	Amiens Métro	Europe et international	S. Dapsance	Directrice
Ville	Angers		Pilet et Chloé Pilet	Vice-President Chargé Mission Transition Ecolog.
Ville	Anecy	RRII/Transition	Mathilde Pénard	Chargé RRII
Ville	Arnage, Sarthe	Cabinet	Sophie Boyer-Lenoux	Directrice de Cabinet
Ville	Avignon	RRII	Jacques Genin	Chargé mission
Agglomération	Bassin de Pompey	Environnement	Marquez	Chargé mission
Ville	Cannes	Environnement	Benoît Agassant	Responsable service
Ville	Chaville	Transition écol.	Amélie Gard	Chargé de mission
Ville	Corbeil-Essonnes	Transition écol.	Cyril Maré	Responsable de projet maison Transition écol.
Ville	Gouesnou	Urbanisme-Envir.	Oualhaj Mounia	Chargé de projet urbains
Ville	Hérouville Saint-Clair	Pôle service technique	Juanpere Flavien	Chargé de mission Dev Dur
Agglomération	La Rochelle		Delphine Gaudart-Brunet	Chargée de mission projets européens
Ville	Le Bourget du Lac	Commune	Roland Meunier	Adjoint au Maire
Ville	Limours (Esonne)	Dev durable et transition énerg.-	Ballesio Philippe	Adjoint au Maire
Ville	Metz	Transition écologique et solidaire	Friederich Gilles et Carles Fahnauer	Chargés de mission
Ville	Neuville-en-Ferrain	Biodiversité et dév. durable	Maxence Comptdaer	Ecologue
Ville	Orléans	RRII	Audrey Roux	Responsable
Ville	Paris	RRII	G. Merrheim	
Ville	Rezé	Environnement	Christine Milin Walid	Responsable
Ville	Saint Ave	Mobilités/transition	Karen Capitaine	Directrice
Ville	Saint Chaffrey	Aménagement du territoire	--	Chargé mission
Ville	Sceaux	Transition et dév. Local	Grégoire Guathier	Directeur



Ville	St Ouen L'Aumône	Espaces naturels	Aurélie Silio Hazard	Responsable
Ville	Strasbourg	Rel Europe, intern. et transfrontalières	Renaud Jacquin	Directeur
Ville	Tours	DGS-VDT	Bourcier Tenard	Chargé de mission
Ville	Vanves		Bernard Gauducheau	Maire
Département	Charente	Direction Générale des Services	Elisabeth Ortolan	Responsable Cellule Agenda 2030
Département	Dordogne	Environnement et dév. durable	V. Coustiallas	
Département	Essonne	Culture et action internationale	Joseph	Chargé de coopération
Département	Isère	Dév. et coop	Grenèche Suzie	Chargé mission
Département	Loir et Cher	Aménagement rural et environnement	Victoria Demettre	Chargé mission
Département	Lot et Garonne		Le Joubioux	Chef de service logement, urbanisme et développement durable
Département	Morbihan	Appui aux politiques publiques	Lionel Le Gac	Directeur adjoint
Département	Oise	Environnement et dév. durable	Lise De Bock	Chargé mission
Département	Val-de-Marne	Europe et international	Karine Trystam et Mathias Perodeau	Cheffe du service
Syndicat des eaux	Ile de France	Etudes et prospective	Véronique Heim	Directrice